

Nombre de membres		
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15
Date de la convocation 12/03/2018		
Date d'affichage 14/03/2018		

**Délibération du conseil municipal
de la commune de Colombe lès Vesoul**

Séance Extraordinaire du 14 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué pour une séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Patrick GOUX.

Présents : Patrick GOUX, Yves SERGENT, MILLOT Yannick, Marie-Alyette JACQUES, Yvan PATRIKKEFF, Pascal CORNEVEAUX, Frédérique PICARD, Françoise MARTIN, Michel FLORENTIN, Alain HENRY, Véronique JEAN, Sandrine SCHWOERER, Stéphane GRILLOT.

Absentes Représentées : Véronique PETON, Véronique FLEYTOUX

Madame Marie-Alyette JACQUES a été désignée secrétaire de séance

Objet : 18-15 Maintien de la 4^o classe du RPI Colombe-Villers

Vu la proposition de Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de maintenir les 4 postes pour la rentrée 2018,

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal de Colombe-lès-Vesoul**, en lien avec le conseil municipal de Villers-le-Sec et à **l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **Acte** la proposition de Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de maintenir la 4^{ème} classe pour la rentrée 2018.
- **S'engage** à conduire une réflexion sur l'avenir de notre RPI au regard de l'évolution globale des effectifs pour la rentrée 2019.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ;
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le maire
Patrick GOUX

